



Déclaration au CTSD du 26 mars 2019

Charles Bukowski pensait que les personnes intelligentes sont pleines de doute alors que les personnes stupides sont pleines de confiance. Mais c'est sûrement l'inverse pour les lois. Les établissements de savoirs fondamentaux, dans leur amendement si bien construit, pensé, abouti, en sont l'illustration.

La confiance, c'est ce dont les enseignants ont besoin pour se sentir épaulés, soutenus, encouragés dans leur pratique professionnelle. Pourtant, la gestion actuelle incite plutôt à la défiance. Et beaucoup de possibilités d'évolutions de carrière semblent aujourd'hui vouées à la disparition.

Cette année, nombreux collègues du 2nd degré qui avaient demandé un changement de corps ou de discipline ont reçu le lendemain de la fermeture du serveur un courrier automatique leur signifiant une fin de non-recevoir de leur demande sans même un examen de leur dossier. La possibilité d'évoluer via la liste d'aptitude semble également largement menacée.

Certains collègues ont eu la surprise, alors que les instances n'ont même pas encore eu lieu, d'apprendre en consultant IPROF qu'ils auraient un complément de service l'année prochaine, voire où ils seraient affectés pour la rentrée 2020.

Toujours sur SIAM, dans le cadre des opérations de mouvement pour le 2nd degré, les postes ouverts sont affichés depuis déjà 5 jours alors que les instances départementales n'ont même pas encore eu lieu. Le chevauchement des différents calendriers, départementaux et rectoraux, montre des hiatus.

Dans un autre registre, notre ministre semble avoir fait sienne la maxime de Lénine qui voulait que la confiance n'exclût pas le contrôle. Les sanctions envers les enseignants qui n'ont pas fait passer les évaluations ou qui mettent des 20 à tous les élèves en lycées sont déjà annoncées à grands renforts de presse.

Mais venons-en à la situation du Tarn et à la rentrée 2019. L'Unsa Education nourrit des craintes quant à sa réalisation dans un cadre serein propice aux apprentissages.

Pour les collèges, bien que le nombre d'élèves soit en augmentation, le nombre de postes diminue, mais qu'on se rassure, les HSA augmentent. Moins d'enseignants devant les élèves, cela signifie plus d'élèves devant les enseignants. Pas moins de 15 des 33 collèges du département auront des effectifs de plus de 28 élèves par classe dans au moins un niveau. Et que dire du collège de Graulhet, pourtant classé en REP dont les effectifs devraient être bien moindres.

Comme les années précédentes, les élèves d'ULIS ne sont pas comptabilisés dans les effectifs pour les prévisions de rentrée. Pourtant ils sont bien dans les classes et ils auraient bien besoin d'être dans des groupes plus favorables, moins nombreux, pour pouvoir garantir la qualité de la différenciation pédagogique. Il semblerait qu'au-delà du CE1, peu importe le nombre d'élèves par classe, l'honneur est sauf puisqu'on a dédouble 2 ans en REP et REP+.

Le nombre d'IMP est insuffisant pour couvrir les besoins réels des établissements. Certaines missions pourtant très chronophages ou à responsabilités sont rémunérées à coup de ¼ d'IMP. On fait l'aumône aux enseignants.

Les marges d'autonomie des établissements servent à tout et au reste, il faut y prendre les heures d'options qui étaient pourtant partiellement abondées avant, les dispositifs sportifs et bien d'autres choses encore. Les établissements de taille plus modestes sont les plus fragiles de ce point de vue, comme pour les IMP et pour les HSA.

L'encadrement en Vie Scolaire reste souvent à minima, le collège de Labastide Rouairoux n'a toujours pas de CPE.

Comme chaque année, les documents sont de qualité, toutefois, contrairement aux années précédentes, il manque la carte des langues qui serait pourtant très intéressantes. Avec la réforme du lycée et la non continuation de certaines langues selon les secteurs, nous souhaiterions pouvoir suivre l'évolution des langues dans les collèges.

La semaine dernière était la semaine du cerveau, au cours de laquelle il a été maintes fois rappelé que les écrans sont une nouvelle source d'addiction, notamment pour les adolescents. Nous avons demandé à plusieurs reprises un bilan de l'opération d'achat de tablettes pour les collèges, serait-il possible, maintenant que le dispositif a quelques années, de pouvoir, avec le recul, faire le point sur les bénéfices ou les impacts de ces dotations ?

Pour les lycées, la réforme annoncée pose plus de questions qu'elle n'apporte de réponse. La carte des formations laisse entrevoir de nombreuses inégalités de formation selon les territoires. Il faut être scientifique à Lavarat et littéraire à Gaillac, ou alors faut-il déménager ? nos collègues de lycées nourrissent de légitimes inquiétudes pour la rentrée prochaine, et plus encore pour celle d'après et le risque de diminution de postes qu'elle risque d'induire. Déjà pour cette rentrée, les fermetures sont supérieures aux ouvertures. Comme les années précédentes, les lettres classiques, lycées et collèges confondus, payent un lourd tribut sur l'autel des économies budgétaires.

Même les lycées professionnels, avec des effectifs pourtant en hausse, ne sont pas épargnés par les suppressions de postes. Le recours aux contractuels semble devenir une règle. La précarisation des agents ne favorise pas la qualité de l'enseignement.

Dans les SEGPA enfin, la situation semble de plus en plus difficile. Les collègues sont de plus en plus en souffrance face à des difficultés grandissantes. Pourtant, les élèves qui ont de gros besoins pédagogiques requièrent de la sérénité dans les apprentissages et de la stabilité. Les effectifs à 16 élèves sont bien trop élevés et les collègues sont submergés par les difficultés d'un public de plus en plus fragile. Il est rare que les parents d'élèves d'ULIS ou de SEGPA montent au créneau ou occupent les locaux des collèges, il faut donc être d'autant plus vigilant à protéger ces élèves.

D'une façon plus large, la continuité des enseignements peut se trouver compliquée par le manque de remplaçants. Les problèmes rencontrés en technologie ou en lettres classiques depuis des années touchent de plus en plus de disciplines. Cette situation n'est juste ni pour les collègues, ni pour les élèves.

Enfin, pour finir, en ce qui concerne le 1^{er} degré. Il a été annoncé que les enseignants n'ayant pas fait passer ou remonter les évaluations seraient sanctionnés, qu'en est-il pour les établissements privés qui n'ont pas fait passer les évaluations ?

Je vous remercie.